

## **FAIRE autrement MAINTENANT**

### **CULTURE, LANGUE ET VIVRE-ENSEMBLE**

La protection, l'épanouissement et le rayonnement de notre culture est notre plus grande responsabilité. Elle fonde notre spécificité. Elle articule notre vivre-ensemble autour des valeurs que nous partageons. Elle rend possible d'être fières et fiers de notre passé tout en étant tourné.e.s vers la diversité qui incarne l'avenir ; d'être à la fois enraciné.e.s et inclusifs.

Des consultations réalisées en 2016 et en 2017 ont débouché avec un certain retard sur une nouvelle politique culturelle proposée par le gouvernement du Québec intitulée « Partout, la culture » qui emporte l'adhésion d'une majorité d'acteurs du monde culturel québécois. Le NPDQ approuve les grandes orientations du plan d'action qui l'accompagne : contribution à l'épanouissement individuel et collectif, développement d'un environnement propice à la création et au rayonnement, dynamisation de la relation entre la culture et le territoire, accroissement de l'apport à l'économie, et au développement du Québec, engagements particuliers à l'égard des autochtones.

La langue française est l'instrument essentiel de la promotion de la culture québécoise. De ce fait elle nous appartient à toutes et à tous : francophones, anglophones, autochtones et néo-Québécoises et néo-Québécois allophones. Nous avons l'obligation de la préserver et de la valoriser tout en respectant la dimension plurielle de notre culture et son évolution constante. Ceci ne peut s'accomplir légitimement que dans le respect des droits historiques et des droits fondamentaux des minorités linguistiques du Québec. Le NPDQ partage le point de vue selon lequel la participation à la vie culturelle en français d'une part, et l'amplification par l'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux sont les clés de la valorisation de la langue.

Nous savons qu'une société juste et équitable se fonde à la fois sur des valeurs communes, sur la reconnaissance de la diversité et l'acceptation de la différence. Le modèle du multiculturalisme canadien, largement accepté et mis en œuvre dans les autres provinces du pays, convient moins au Québec dont la communauté francophone majoritaire veut voir sa réalité et ses spécificités reconnues et protégées. Le NPDQ reconnaît que le maintien d'un dialogue constant entre groupes ethnoculturels distincts, dans le respect de leurs spécificités linguistiques et culturelles, est nécessaire pour réaliser une intégration favorisant la formation d'une identité commune qui n'abolit pas les différences. Le NPDQ reconnaît également que le succès de cet échange interculturel à assurer des rapports apaisés au sein de la communauté repose sur la reconnaissance de la majorité francophone dominante au Québec par les minorités.

Le NPDQ croît que la finalité de l'immigration est l'intégration pleine et entière : économique, par l'emploi ; sociale, par l'éducation, l'enrichissement culturel et l'apprentissage du français. Nous croyons qu'une approche proactive est préférable à une approche qui se concentre uniquement sur la résolution des problèmes existants. Nous pensons également qu'une intégration réussie repose à la fois sur le respect du désir des personnes qui immigreront de réaliser leurs rêves et objectifs dans la société d'accueil et sur la capacité de ces personnes à satisfaire certains besoins de cette société.

La liberté religieuse des individus et la neutralité religieuse de l'État sont des valeurs partagées par la majorité des Québécoises et des Québécois. La laïcité de l'État ne veut pas dire la laïcité des citoyennes et des citoyens. Nous croyons que la séparation entre la religion et l'État, et le respect du principe de neutralité de l'État sont nécessaires à un équilibre justement partagé entre les droits individuels et les droits collectifs. Nous avons vu l'adoption de la Loi 62 du gouvernement libéral comme une proposition inapplicable en réponse à un problème marginal. Nous pensons que c'est à la société civile qu'il appartient de conduire une réflexion sur la place publique, sur ces questions et sur celle des accommodements raisonnables, dans le respect des différentes opinions. Le NPDQ croit que les recommandations faites par la Commission Bouchard-Taylor peuvent fournir le cadre initial d'un débat serein. Toutefois, l'enjeu des libertés individuelles et collectives a évolué depuis 2008. Seule une réflexion collective pourra faire ressortir les nouveaux points communs qui auront le soutien de la population du Québec et qui permettra d'actualiser les recommandations de la Commission.

### **Les grands défis du modèle social québécois que le NPDQ saura relever :**

- ✓ Faire rayonner la culture québécoise dans sa diversité.
- ✓ Protéger et valoriser la langue française.
- ✓ Promouvoir l'interculturalisme comme modèle québécois du vivre-ensemble.
- ✓ Construire l'avenir du Québec avec les personnes immigrantes.
- ✓ Garantir la neutralité religieuse de l'État.

## **NOS ENGAGEMENTS**

### ***Faire rayonner la culture québécoise dans sa diversité***

- Proposer une politique culturelle sur la base des consultations réalisées en 2016 et 2017, qui viendra bonifier le plan d'action gouvernemental présenté en juin 2018.
  - Associer le palier municipal et régional (CRC) à la mise en œuvre du plan d'action.
  - Rétablir le volet II du programme Mécénat Placements Culture destinés aux organismes ayant des besoins financiers à court terme, pour les organismes culturels de petite taille.
  - Enrichir et adapter l'éventail des activités et des services offerts par les sociétés d'État en culture ainsi que par les entreprises privées opérant dans le secteur culturel, aux besoins et aux situations particulières :
    - des personnes handicapées
    - des personnes immigrantes
    - des personnes en situation de pauvreté
- Envisager notamment la création d'un guichet unique à tarif réduit et la gratuité d'une partie de l'offre.
- Convenir d'une entente tripartite gouvernement - commissions scolaires - syndicats inscrivant les sorties culturelles dans l'intégration transversale de la culture dans les cursus scolaires.

- Mettre en place des tables régionales de concertation culture-éducation.
- Soutenir les lieux de diffusion régionaux et locaux, particulièrement à petite échelle, afin de faciliter la circulation des spectacles.
- Soutenir les pratiques artistiques dont les apprentissages se font hors structures, notamment les arts de la rue.
- Mettre en place une table de concertation pour assurer le dialogue entre les instances gouvernementales et les représentants de la communauté artistique d'expression anglaise afin de promouvoir leur inclusion et leur participation au rayonnement des arts et de la culture au Québec.
- Élargir aux pratiques numériques la clientèle admissible au soutien financier, notamment en ce qui concerne les programmes de la SODEC.
- Appuyer de façon plus soutenue la promotion des artistes et des organismes artistiques dans les médias communautaires partout sur le territoire.
- Augmenter le budget de soutien à la protection, transmission et mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux, afin de favoriser l'usage d'édifices religieux ou institutionnels à des fins culturelles.
- Associer Tourisme Québec au financement public des festivals et événements en culture.
- Développer une fiscalité plus favorable au maintien et à la revitalisation des bâtiments patrimoniaux à vocation culturelle (notamment cinémas, théâtres).
- Soutenir financièrement la numérisation des œuvres audiovisuelles issues de collections privées pour la conservation et pour en faciliter la diffusion et l'utilisation, notamment pour l'enseignement et la recherche.
- Simplifier les processus liés aux droits d'auteurs en ce qui concerne la baladodiffusion et assurer la rémunération des ayants droit.
- Inclure d'avantage de créateurs autochtones dans les jurys de sélection et les comités d'évaluation des programmes de subventions. Envisager un quota.
- Favoriser la diffusion de l'art autochtone sur les grandes scènes partout au Québec. Envisager une exigence de programmation minimale.
- Créer un projet-pilote de Maison de la pratique artistique amateur en association avec la Ville de Montréal.
- Affecter l'édifice de l'École des Beaux-Arts au service de l'ensemble de la communauté artistique et culturelle montréalaise.
- Proposer un plan de réduction de la précarité financière des artistes.

### ***Protéger et valoriser la langue française.***

- Mettre en place une consultation des acteurs gouvernementaux, institutionnels, culturels, économiques, sociaux et communautaires sur la question de la promotion et de la valorisation du français en lien avec la politique culturelle présentée par le gouvernement du Québec en juin 2018.
- Veiller à l'application de l'ensemble des dispositions de la Charte de la langue française dans le respect de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada. Le NPDQ ne

- modifiera pas les dispositions de la Charte actuellement en vigueur et n'en accroîtra pas la portée.
- Étudier avec l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et les autres organisations pertinentes les moyens de développer le bilinguisme de la population des jeunes anglophones du Québec.
  - Soutenir financièrement les projets de transition des médias francophones du Québec vers le numérique.
  - Revoir les programmes de francisation des nouveaux arrivants pour les appuyer sur les activités et les services offerts par les sociétés d'État en culture.
  - Poser les bases d'un projet politique de rapprochement du Québec et de la francophonie canadienne dans le but de favoriser le rayonnement de la langue française au Canada.

### ***Promouvoir l'interculturalisme comme modèle québécois du vivre-ensemble.***

- Promouvoir un modèle social fondé sur l'interculturalisme plutôt que sur le multiculturalisme canadien auprès des néo-Québécoises et des néo-Québécois, et auprès de la population québécoise dans son ensemble :
  - Mettre en place une campagne gouvernementale de sensibilisation à cet effet
  - Former les personnels des groupes communautaires ethnoculturels
  - Intégrer un volet de présentation de l'interculturalisme dans les programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial
  - Intégrer un volet de présentation de l'interculturalisme dans les programmes de francisation
- Promouvoir l'interculturalisme comme l'outil-clé de la lutte contre la xénophobie et plus particulièrement contre l'islamophobie :
  - Créer ou maintenir les instances de dialogue et d'échanges constants entre la majorité francophone du Québec et toutes les minorités ethnoculturelles.
  - Développer l'accès gratuit ou à bas prix des communautés ethnoculturelles aux vecteurs culturels francophones pour promouvoir le respect de la culture francophone
  - Promouvoir la découverte et le respect réciproque de la culture française dominante et des cultures ethnoculturelles minoritaires comme les instruments d'une relation sociale apaisée.

### ***Construire l'avenir du Québec avec les personnes immigrantes.***

- Réévaluer les programmes existants afin qu'ils priorisent et organisent l'orientation et l'intégration des personnes immigrantes en fonction des opportunités et des besoins spécifiques et de la capacité d'accueil, dans chaque région du Québec.
  - Faciliter la reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues à l'étranger, ainsi que la validation des acquis professionnels hors Québec ; collaborer avec les ordres
-

professionnels, les organisations syndicales et patronales, et les établissements d'enseignement dans le but d'accélérer l'intégration des personnes immigrantes.

- Faciliter la francisation hors-Québec des personnes candidates à l'immigration en bonifiant les ressources allouées aux programmes offerts en territoire étranger et aux collaborations avec les organismes des autres pays francophones offrant des services similaires.
- Coordonner le financement des ressources en éducation en région avec l'afflux de familles immigrantes avec enfants.

***Garantir la neutralité religieuse de l'État.***

- Abroger la loi 62.
- Ouvrir une consultation sur l'actualisation des recommandations de la Commission Bouchard-Taylor, dans le respect de la vision du vivre-ensemble que partagent les Québécoises et les Québécois en 2018.
- Établir une politique de la neutralité religieuse de l'État, s'inspirant des conclusions de cette consultation et dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.